



## Succession sous benefice d inventaire

Par **xavierf**, le **19/03/2010** à **09:16**

Bonjour,

Nous sommes avec mes soeurs dans l attente d une succession en cours.

Nous l avons en debut (1mois et demi)accepter sous benefice d inventaire auprès du notaire(mais n avons rien signés concernant le benefice d inventaire),nous avons appris entre temps qu il y a plus d actif que de passif.

N ayant pas eu d inventaire,je pense que le delai de 3mois et 40jours tombe a l eau.

Ma question:peut on accepter la succession aujourd hui?

Ou doit on attendre la fin du delai 3mois et 40jours comme nous l avons demander au début?  
merci